



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 2 décembre 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale , Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- |

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-19-171 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2019 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année
5. Taxes à recevoir au 30 novembre 2019
6. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 383 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
7. Mandat pour Me Anne-Marie Lessard, avocate

8. Programme Emplois d'été – 2020
9. Modification à l'addenda dans le contrat de travail de la directrice générale
10. Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de question(s)
14. Levée de la séance

ADOPTÉE

NO-19-172

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-173

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON,

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de novembre 2019, totalisant 50 108,93\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 45 à 48 totalisant 5 468,92\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Administration | 3 781.94\$ |
| Incendie & Plan sécurité civile | 9 108.99\$ |
| Déneigement | 25 389.50\$ |
| Voirie | 1 706.82\$ |

| | |
|--------------------------|------------|
| Eau potable | 585.36\$ |
| Déchets domestiques | 3 835.53\$ |
| Halloween Noel | 516.65\$ |
| Remises gouvernementales | 1 910.12\$ |

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de novembre 2019.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-174

**CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES POUR LA
PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

- ❖ 13 janvier
- ❖ 3 février
- ❖ 2 mars
- ❖ 6 avril
- ❖ 4 mai
- ❖ 1 juin
- ❖ 6 juillet
- ❖ 3 août
- ❖ 14 septembre
- ❖ 5 octobre
- ❖ 2 novembre
- ❖ 7 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Évidemment, le conseil pourra fixer toute autre date qu'il pourra juger utile pour tenir compte, par exemple, de la période des vacances (été) ou de longs congés. La loi laisse beaucoup de latitude aux municipalités quant au choix des jours pour la tenue des séances ordinaires et il s'agit seulement de les établir à l'avance (avant le 1^{er} janvier).

ADOPTÉE

**NO-19-175 TAXES À RECEVOIR AU
30 NOVEMBRE 2019**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont pris connaissance du montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2019 au montant de 61 346,87\$.

ADOPTÉE

**NO-19-176 PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 383
FIXANT LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE, DE SERVICES
ET DU TAUX D'INTÉRÊT
SUR LES ARRÉRAGES**

Le projet de règlement numéro 383 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages est déposé par Carl Croteau et est présenté en séance tenante.

La directrice générale, Mme Ghislaine Leblanc fait la présentation d'un résumé du projet de règlement numéro 383 fixant, pour l'exercice financier 2020, les taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

**NO-19-177 MANDAT POUR
ME ANNE-MARIE LESSARD,
AVOCATE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que les services de première ligne sont pour l'ensemble des intervenants de la municipalité;

Considérant que les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité;

Considérant que Me Anne-Marie Lessard du bureau Bernier Beaudry Inc. maintient le coût des services professionnels au montant de 100\$ taxes et déboursés inclus. Ainsi tous les services qui pourraient être rendus par leur étude, incluant la révision de nos procès-verbaux, en dehors d'un processus judiciaire, administratif, d'arbitrage de grief ou de négociation de conventions collectives sont couverts par ce forfait mensuel. Ce montant forfaitaire serait payable en douze (12) versements égaux, le 1^{er} jour de chaque mois;

Considérant que ce montant mensuel demeure le même que celui fixé pour 2019, lequel avait été établi selon la moyenne des services vous ayant été offerts pour les années 2015 à 2017 inclusivement;

Considérant que cette formule nous est proposée à ce tarif pour la prochaine année, lequel sera révisé à la fin de l'année en fonction du nombre d'heures réellement requis par notre municipalité, et une nouvelle offre de service nous sera transmise avant l'adoption de notre prochain budget nous suggérant l'ajustement de ce forfait mensuel;

Considérant que les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les arriérages de taxes qui n'auraient pas encore été payées;

Considérant qu'au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Anne-Marie Lessard, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent le coût des services première ligne au montant de 100\$ par mois taxes et déboursés inclus et mandatent Me Anne-Marie Lessard, avocate du bureau Bernier Beaudry, avocats pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2019, 2020 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

ADOPTÉE

NO-19-178

**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ-
2020**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2020, pour 2 postes de moniteurs (trices) et à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE

NO-19-179 **MODIFICATION À L'ADDENDA
DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de modifier l'addenda dans le contrat de travail de la directrice générale pour remplacer l'augmentation du salaire prévu à l'augmentation du coût de la vie en fonction des prix à la consommation pour le Canada établi par l'exercice précédent par une augmentation fixée par les élus annuellement supérieure à ladite indexation du coût de la vie rétroactif au 1^{er} novembre de chaque année.

ADOPTÉE

NO-19-180 **FERMETURE DU BUREAU
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 20 décembre 2019 au 7 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

NO-19-181 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

NO-19-182 **VARIA**

Succès pour le brunch et la fête des enfants de Noël

NO-19-183

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-19-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h37.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.